

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte  
Code du produit : 025313BT0

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agents de coloration, pigments

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH  
Guentersthal 4  
91235 Hartenstein  
Téléphone : +499152770  
Téléfax : +499152777008  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : [msds.eckart@altana.com](mailto:msds.eckart@altana.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)  
Call and response in your language is possible.  
Contract no.: ECKART29003-NCEC

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|   |  |
|---|--|
| Toxicité aiguë, Catégorie 4                                       | H302: Nocif en cas d'ingestion.                    |
| Irritation oculaire, Catégorie 2                                  | H319: Provoque une sévère irritation des yeux.     |
| Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 | H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| Danger à long terme (chronique) pour le                           | H410: Très toxique pour les organismes             |

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

milieu aquatique, Catégorie 1

aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

cuivre

### 2.3 Autres dangers

Solides combustibles

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

Version 6.0      Date de révision: 30.04.2024      Numéro de la FDS: 102000000526      Date d'impression: 03.05.2024  
Date de la première version publiée: 21.01.2015

| Nom Chimique   | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement                                 | Classification RÈGLE<br>MENT (CE) No<br>1272/2008  | Concentration<br>(% w/w) |
|--|--|--|--------------------------|
| cuivre   | 7440-50-8<br>231-159-6<br><br>01-2119480154-42   | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Irrit. 2; H319<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 10<br>Facteur M (Toxicité<br>chronique pour le<br>milieu aquatique): 10 | >= 50 - <= 100           |
| Distillats moyens (pétrole),<br>hydrotraités; gazole — non<br>spécifié | 64742-46-7<br>927-632-8<br>649-221-00-X<br><br>01-2119457736-27-<br>000201-2119457736-<br>27 | Asp. Tox. 1; H304  | >= 10 - < 20             |
| poudre de zinc — poussière de<br>zinc (stabilisé)                      | 7440-66-6<br>231-175-3<br>030-001-01-9<br><br>01-2119467174-37                               | Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 1<br>Facteur M (Toxicité<br>chronique pour le<br>milieu aquatique): 1   | >= 2,5 - < 10            |
| amines, suifakyle hydrogéné  | 61788-45-2(90640-<br>32-7)<br>262-976-6<br>612-284-00-9                                      | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>STOT RE 2; H373<br>(Foie, Appareil<br>gastro-intestinal,<br>Système immunitaire)<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;   | >= 0,1 - < 0,25          |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

Version 6.0      Date de révision: 30.04.2024      Numéro de la FDS: 102000000526      Date d'impression: 03.05.2024  
Date de la première version publiée: 21.01.2015

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  |  | H410   |  |
|  |  | Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10<br>Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10 |  |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.  
S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                  |   |  |
|----------------------------------|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés   | : | Poudre spéciale contre les feux métalliques<br>Sable sec<br>poudre ABC |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Eau<br>Jet d'eau à grand débit<br>Dioxyde de carbone (CO2)             |

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
|--|---|---|

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- |   |   |  |
|---|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.   |
| Information supplémentaire                          | : | Procédure standard pour feux d'origine chimique.<br><br>Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- |                           |   |  |
|---------------------------|---|--|
| Précautions individuelles | : | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.<br>Assurer une ventilation adéquate.<br>Utiliser un équipement de protection individuelle.<br>Éviter la formation de poussière. |
|---------------------------|---|--|

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- |                   |   |  |
|-------------------|---|--|
| Conseils généraux | : | Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.<br>Éviter que le produit arrive dans les égouts.<br>Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer |
|-------------------|---|--|
-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

---

les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.  
Ne pas rincer à l'eau.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer.  
  
Éviter la formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

Version 6.0      Date de révision: 30.04.2024      Numéro de la FDS: 102000000526      Date d'impression: 03.05.2024  
Date de la première version publiée: 21.01.2015

frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.  
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Humidité : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants  | No.-CAS   | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base   |
|---|-----------|------------------------------------|------------------------|--------|
| cuivre  | 7440-50-8 | VME (Fumées)                       | 0,2 mg/m3 (Cuivre)     | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives                   |           |                                    |                        |        |
|   |           | VME (Poussière)                    | 1 mg/m3 (Cuivre)       | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives                   |           |                                    |                        |        |
|   |           | VLCT (VLE) (Poussière)             | 2 mg/m3 (Cuivre)       | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives                   |           |                                    |                        |        |
| poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)                            | 7440-66-6 | VME                                | 7 mg/m3                | FR VLE |
| Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes |           |                                    |                        |        |
|   |           | VME (Fraction alvéolaire)          | 3,5 mg/m3              | FR VLE |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

Version 6.0      Date de révision: 30.04.2024      Numéro de la FDS: 102000000526      Date d'impression: 03.05.2024  
Date de la première version publiée: 21.01.2015

Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance            | Utilisation finale                                   | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                          |
|--------------------------------|--|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| cuivre                         | Travailleurs   | Dermale            | Long terme - effets systémiques | 137 mg/kg                       |
|                                | Travailleurs   | Dermale            | Aigu - effets systémiques       | 273 mg/kg                       |
|                                | Travailleurs   | Inhalation         | Long terme - effets systémiques | 20 mg/m3                        |
|                                | Consommateurs  | Inhalation         | Long terme - effets locaux      | 1 mg/m3                         |
|                                | Consommateurs  | Inhalation         | Aigu - effets locaux            | 1 mg/m3                         |
|                                | Consommateurs  | Dermale            | Long terme - effets systémiques | 137 mg/kg                       |
|                                | Consommateurs  | Dermale            | Aigu - effets systémiques       | 273 mg/kg                       |
|                                | Consommateurs  | Oral(e)            | Long terme - effets systémiques | 0,041 mg/kg                     |
|                                | poudre de zinc —<br>poussière de zinc<br>(stabilisé) | Travailleurs       | Inhalation                      | Long terme - effets systémiques |
| Travailleurs                   |  | Dermale            | Long terme - effets systémiques | 83 mg/kg                        |
| Consommateurs                  |  | Inhalation         | Long terme - effets systémiques | 2,5 mg/m3                       |
| Consommateurs                  |  | Dermale            | Long terme - effets systémiques | 83 mg/kg                        |
| Consommateurs                  |  | Oral(e)            | Long terme - effets systémiques | 0,83 mg/kg                      |
| amines, suifakyle<br>hydrogéné |  | Travailleurs       | Inhalation                      | Long terme - effets systémiques |
|                                | Travailleurs   | Inhalation         | Long terme - effets locaux      | 1 mg/m3                         |
|                                | Travailleurs   | Inhalation         | Aigu - effets locaux            | 1 mg/m3                         |
|                                | Consommateurs  | Inhalation         | Long terme - effets systémiques | 0,035 mg/m3                     |
|                                | Consommateurs  | Oral(e)            | Long terme - effets systémiques | 0,04 mg/kg                      |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur      |
|---------------------|---------------------------------|-------------|
| cuivre              | Eau douce                       | 0,0078 mg/l |
|                     | Eau de mer                      | 0,0052 mg/l |
|                     | STP                             | 0,230 mg/l  |
|                     | Sédiment d'eau douce            | 87 mg/kg    |



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

Version 6.0      Date de révision: 30.04.2024      Numéro de la FDS: 102000000526      Date d'impression: 03.05.2024  
Date de la première version publiée: 21.01.2015

|  |                                      |               |
|--|--------------------------------------|---------------|
|  | Sédiment marin                       | 676 mg/kg     |
|  | Sol                                  | 65 mg/kg      |
| poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé) | Eau douce                            | 0,0206 mg/l   |
|  | Eau de mer                           | 0,0061 mg/l   |
|  | STP                                  | 0,100 mg/l    |
|  | Sédiment d'eau douce                 | 235,6 mg/kg   |
|  | Sédiment marin                       | 121 mg/kg     |
|  | Sol                                  | 35,6 mg/kg    |
| amines, sulfakyle hydrogéné                    | Eau douce                            | 0,00026 mg/l  |
|  | Eau de mer                           | 0,000026 mg/l |
|  | Station de traitement des eaux usées | 0,55 mg/kg    |
|  | Sédiment d'eau douce                 | 3,76 mg/kg    |
|  | Sédiment marin                       | 376 mg/kg     |
|  | Sol                                  | 10 mg/kg      |
|  | Intermittent Release                 | 0,0016 mg/l   |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps

: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

---

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |
|---|---|
| Forme   | : Solide pâteux                                       |
| Couleur   | : or  |
| Odeur   | : caractéristique                                     |
| Seuil olfactif  | : Donnée non disponible                               |
| Point de congélation  | : Donnée non disponible                               |
| Point/intervalle d'ébullition   | : 172 - 379 °C  |
| Inflammabilité  | : Solides combustibles                                |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible                               |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible                               |
| Point d'éclair  | : 101 °C  |
| Température d'auto-inflammation                                       | : Donnée non disponible                               |
| Température de décomposition  | : Donnée non disponible                               |
| pH  | : substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau) |
| Viscosité, cinématique  | : Donnée non disponible                               |
| Solubilité(s)   |   |
| Hydrosolubilité   | : insoluble   |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : Donnée non disponible                               |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : Donnée non disponible                               |
| Pression de vapeur  | : Donnée non disponible                               |

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

---

Pression de vapeur pour les composants:

Distillats moyens (pétrole), : 4 hPa (40 °C)  
hydrotraités; gazole — non  
spécifié

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 7,5 - 8,0 gcm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Répartition de la taille des : Donnée non disponible  
particules

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé  
selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures  
imbrûlés (fumée).

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

##### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 645,77 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

##### **Composants:**

##### **cuivre:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

##### **poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,41 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

##### **amines, sulfakyle hydrogéné:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

##### **Composants:**

##### **cuivre:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

##### **amines, sulfakyle hydrogéné:**

Résultat : Irritation de la peau

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

---

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Produit:**

Remarques : Irritation des yeux

#### **Composants:**

##### **cuivre:**

Résultat : Irritation des yeux

##### **amines, sulfakyle hydrogéné:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classé sur la base des conditions citées dans Nota N (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note N)

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

---

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **amines, suifakyle hydrogéné:**

Organes cibles : Foie, Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### **amines, suifakyle hydrogéné:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

#### **Composants:**

##### **cuivre:**

Remarques : Donnée non disponible

##### **poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

**cuivre:**

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

Version 6.0      Date de révision: 30.04.2024      Numéro de la FDS: 102000000526      Date d'impression: 03.05.2024  
Date de la première version publiée: 21.01.2015

---

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 10

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 1

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **amines, sulfakyle hydrogéné:**

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 10

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

---

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Composants:

##### **cuivre:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### **poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### **amines, sulfakyle hydrogéné:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 08 03 12\* - déchets d'encre contenant des substances dangereuses

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3077  
IMDG : UN 3077  
IATA : UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.  
(Poudre de cuivre)  
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Copper metal powder)  
IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(Copper metal powder)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADR  | : 9    |                      |
| IMDG | : 9    |                      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

Version 6.0      Date de révision: 30.04.2024      Numéro de la FDS: 102000000526      Date d'impression: 03.05.2024  
Date de la première version publiée: 21.01.2015

---

**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

#### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Remarques : IMDG Code segregation group 7 - Heavy metals and their salts

#### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instruction d' emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

#### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Instruction d' emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Pour des conditionnements simples <=5L / 5 kg, ou des combinaisons de conditionnements avec emballage intérieur <=5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7 IMDG-Code, A197 IATA-DGR peut être appliqué.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

|   |   |  |
|---|---|--|
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) | : | Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:<br>Distillats moyens (pétrole), hydrotraités; gazole — non spécifié (Numéro sur la liste 3, 28) |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).  | : | Non applicable   |
| Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone  | : | Non applicable   |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)  | : | Non applicable   |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)   | : | Non applicable   |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

|      |   |   |
|------|---|---|
| H302 | : | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H304 | : | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | : | Provoque une irritation cutanée.  |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H319 | : | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H373 | : | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite                          |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

H400 : d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France  
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## STAPA Offset Anti-Oxidant Or Pale 52999/G Bronze en pâte

|         |                   |                   |  |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 03.05.2024                      |
| 6.0     | 30.04.2024        | 102000000526      | Date de la première version publiée:<br>21.01.2015 |

---

concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|                   |      |
|-------------------|------|
| Acute Tox. 4      | H302 |
| Eye Irrit. 2      | H319 |
| Aquatic Acute 1   | H400 |
| Aquatic Chronic 1 | H410 |

#### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR